

# Halte à l'éco-hypocrisie du gouvernement !



Suite à la décision du Conseil d'État du 1<sup>er</sup> Juillet  
il faut arrêter le démantèlement du ministère en charge de l'écologie

L'heure est au renforcement des services publics  
de la transition écologique

## Décision 427301 du Conseil d'État du 1er Juillet 2021

<https://www.conseil-etat.fr/actualites/actualites/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-le-conseil-d-etat-enjoint-au-gouvernement-de-prendre-des-mesures-supplementaires-avant-le-31-mars-2022>

Article 2 : Il est enjoint au Premier ministre de prendre toutes mesures utiles permettant d'infléchir la courbe des émissions de gaz à effet de serre produites sur le territoire national afin d'assurer sa compatibilité avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés à l'article L. 100-4 du code de l'énergie et à l'annexe I du règlement (UE) 2018/842 du 30 mai 2018 avant le 31 mars 2022.

 **PLF 2022**

L'une des mesures utiles pour respecter la décision du Conseil d'État, devrait être que le Projet de Loi de Finances 2022 (en préparation avec Bercy et débattu dès la rentrée) :

- mette fin aux suppressions d'emplois** du pôle ministériel Écologie, Cohésion des territoires, Logement, Mer Transport et ainsi qu'à l'Office National des Forêts
- réarme nos services et établissements publics** avec des emplois adaptés aux besoins et comble l'écart missions/moyens... **avec 4 000 postes dès 2022\* et autant dans les 4 années suivantes**

\* + 4 000 postes soit une augmentation de 0,5 % de part de la masse salariale dans le budget du pôle ministériel

**La loi 3D-S, la poursuite des baisses d'effectifs dans nos ministères et des restructurations, vont à l'encontre de la décision du Conseil d'État du 1er Juillet 2021**

## Un besoin urgent en renforts humains de personnel formé

Que ce soit l'administration centrale, les DREAL et DDT-M, les DIR, les établissements publics, (Météo France, Voies Navigables de France, Office Français de la Biodiversité, Centres d'Etudes et d'Expertise Cerema, ONF ...) tous les services sont à bout de souffle...

Les politiques de réduction des GES et de préservation de la biodiversité, de prévention des risques technologiques, naturels, de réduction des pollutions, de planification des mobilités durables,

d'accès au logement et de leur réhabilitation...sont affaiblies par 10 ans d'austérité et de restructurations.

En ce moment, nos services déjà exsangues, subissent la suppression des quelque 1 000 postes décidée pour 2021, la décision de fermeture de l'École Nationale des Techniciens de l'Environnement, de nouvelles restructurations (ex : DREAL notamment les services urbanisme-aménagement ...)

La loi 3D-S, la "décentralisation - différenciation - déconcentration -

simplification" (sic), et la poursuite des baisses d'effectifs dans nos ministères et des restructurations vont à l'encontre de la décision du Conseil d'État du 1<sup>er</sup> Juillet 2021.

**Toutes ces politiques que les agents mènent avec un grand professionnalisme, ont un besoin urgent en renforts humains de personnel formé. La masse salariale du pôle ministériel de l'écologie, est de l'ordre de 5 %. Recruter 4 000 postes ne la porterait qu'à environ 5,5 % en 2022.**



**Nous estimons les besoins sur 5 ans à 20 000 postes, qui permettraient au pôle ministériel de l'écologie, de revenir aux effectifs présents au début des années 2 000, avec une masse salariale n'excédant pas 8 % du budget annuel du pôle ministériel.**

**À l'heure de la relance économique par l'investissement, des 32 Milliards fléchés « Écologie » du plan de relance, avec un budget de l'écologie à 40 milliards par an, on s'interroge sur les vraies motivations du gouvernement de poursuivre la suppression des effectifs**

S'agit-il de répondre aux demandes du MEDEF et de la FNSEA ? De se débarrasser des fonctionnaires pour assurer une « sécurité juridique » aux entrepreneurs dans une optique de reprise sans entrave et sans égard pour les objectifs environnementaux non tenus ?

De privatiser des services publics jugés « rentables » comme l'ONF ?

**Force est de constater que les lobbies semblent gagner la partie.**

La loi de « transformation de la fonction publique » leur permet de proposer leurs candidats aux postes clefs des administrations et des collectivités : progressivement les intérêts privés prennent directement le contrôle des ministères et administrations dont l'Écologie.

La « déconcentration », notamment le placement des services départementaux, sous tutelle directe des préfets et du ministère de l'Intérieur, permet de se débarrasser de tout pouvoir d'intervention, de toute indépendance du ministère en charge de la transition écologique et de ses fonctionnaires.

La « décentralisation » est un échec. La planification de la transition écologique, est au point mort. L'intensification de l'agriculture - avec des pollutions qui ne sont plus maîtrisées comme celles aux Nitrates -, l'artificialisation des sols se poursuivent. Nos forêts sont sur-exploitées dans la seule logique de rentabilité. L'isolation des bâtiments, le développement des énergies renouvelables, etc., sont entièrement confiés au secteur privé, avec un contrôle public en berne ...

**Pour infléchir la courbe des émissions de GES, et celle de l'érosion de la biodiversité,**

la CGT revendique un tournant écologique et social, qui ne pourra se faire qu'avec des services publics renforcés en particulier avec un Ministère de l'Écologie, indépendant et renforcé à tous les niveaux

**Nous revendiquons dès 2022, 4 000 postes supplémentaires, dans les services de nos ministères en charge :**

- des politiques de mobilité durable,
- de lutte contre l'artificialisation des sols,
- de la sobriété énergétique de l'habitat et de l'efficacité énergétique,
- de la lutte contre les pollutions industrielles et agricoles,
- de la préservation et de la restauration des écosystèmes, dont nos forêts publiques

